



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

FIM X-TRIAL REGULATIONS

2019

RÈGLEMENT FIM DE X-TRIAL



X-TRIAL
FIM WORLD CHAMPIONSHIP

Règlement FIM de X-Trial



ÉDITION 2019

mis à jour 1 décembre 2018

SOMMAIRE

<i>Règlements X-Trial FIM.....</i>	1-55
<i>Formulaire type pour la rédaction du RÈGLEMENT PARTICULIER pour le championnat du monde FIM de X-Trial</i>	56-59

Les articles modifiés dès le 1.1.2019 sont en caractères gras

RÈGLEMENTS X-TRIAL FIM

TERMES, ABRÉVIATIONS, DÉFINITIONS ABRÉVIATIONS :	6
1. TITRE ET GÉNÉRALITÉS	8
1.1 Définition d'un X-Trial	8
1.2 Championnats du Monde et Prix FIM	9
1.3 Manifestations	10
1.4 Format de la Manifestation	11
1.5 Critères pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial	12
2. ENGAGEMENTS, COUREURS ET EQUIPES	14
2.1 Règlement Particulier	14
2.2 Licences des Coureurs	15
2.3 Age des Coureurs	15
2.4 Coureurs	15
2.5 Sélections	16
2.6 Engagements	18
2.7 Double engagement	19
2.8 Indisponibilité	19
2.9 Equipements des Coureurs	20
2.10 Tenues vestimentaires	20
2.11 Comportement du Coureur, et aide à celui-ci	20
2.12 Assistants inscrits, comportement et aide à celui-ci	22
3. MOTOCYCLES	24
3.1 Equipement des motocycles	24
3.2 Nettoyage des motocycles	24
3.3 Assistance technique	24
4. CONDITIONS DE LA MANIFESTATION	25
4.1 Parc des Coureurs	25
4.2 Zone d'échauffement	25
4.3 Piste	25
4.4 Parcours et Sections	25
4.5 Contrôles Administratifs	27
4.6 Contrôles Techniques	27
4.7 Horaires	27
4.8 Points de Départ et d'arrivée	27

4.9	<i>Système de sonorisation.....</i>	27
4.10	<i>Eclairage du Parcours.....</i>	27
4.11	<i>Tableau de Résultats.....</i>	28
4.12	<i>Système de Pointage.....</i>	28
4.13	<i>Service Médical.....</i>	28
4.14	<i>Installations pour les Officiels FIM.....</i>	28
5.	<i>DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION.....</i>	29
5.1	<i>Réunion de Coordination.....</i>	29
5.2	<i>Contrôle Administratif.....</i>	29
5.3	<i>Laissez-Passer.....</i>	29
5.4	<i>Vérifications Techniques.....</i>	30
5.5	<i>Visite des Sections.....</i>	30
5.6	<i>Acceptation des Sections par les Coureurs.....</i>	30
5.7	<i>Session d'information.....</i>	31
5.8	<i>Sections.....</i>	31
5.9	<i>Délimitation et signalisation des Sections.....</i>	32
5.10	<i>Nombre de Sections.....</i>	32
5.11	<i>Détérioration d'une Section.....</i>	32
5.12	<i>Ordre de départ de la Manifestation.....</i>	32
5.13	<i>Le 1^{er} Tour.....</i>	33
5.14	<i>Classement du 1^{er} Tour et Coureurs qualifiés.....</i>	34
5.15	<i>Le 2^{ème} Tour.....</i>	34
5.16	<i>Classement du 2^{ème} Tour et Coureurs qualifiés.....</i>	35
5.17	<i>La Petite Finale.....</i>	36
5.18	<i>L'Ordre de départ de la Finale.....</i>	36
5.19	<i>Classement de la Petite Finale.....</i>	37
5.20	<i>Classement de la Finale.....</i>	37
5.21	<i>Classement de la Manifestation.....</i>	38
5.22	<i>Temps Alloué et Contrôle.....</i>	38
5.23	<i>Définitions des Pénalités pour Faute(s).....</i>	39
5.23.1	<i>Pied à terre.....</i>	39
5.23.2	<i>Appui de la machine.....</i>	39
5.23.3	<i>Echec.....</i>	39
5.24	<i>Pénalisations de temps.....</i>	41
5.25	<i>Pénalisations dans chaque section.....</i>	41
5.26	<i>Disqualification.....</i>	42
5.27	<i>Pénalités financières pour les Coureurs et/ou Assistants et/ou Chefs d'équipes.....</i>	43
5.28	<i>Pénalités financières pour non-participation.....</i>	44

5.29	Quitter la Manifestation.....	44
5.30	Défendre ses chances	44
5.31	Résultats et classements	45
5.31.1	Classement à chaque Manifestation	45
5.31.2	Arrêt Prématuré de la Manifestation.....	45
5.31.3	Classement final du Championnat du Monde....	46
5.32	Egalités	46
5.33	Egalité à la fin du Championnat du Monde	47
5.34	Récompenses et Conditions Financières.....	48
5.34.1	Récompenses pour l'ensemble du Championnat du Monde FIM de X-Trial	48
5.34.2	Récompenses financières pour les Coureurs	48
5.35	Cérémonie de Remise des Prix et Conférence de Presse.....	49
5.36	Réclamations.....	49
6.	OFFICIELS ET PROCÉDURES.....	50
6.1	Officiels.....	50
6.2	Arbitre	51
6.3	Directeur de Course.....	52
6.4	Régisseur (Event Manager)	52
6.5	Commissaire Technique.....	53
6.6	Commissaire Environnement.....	53
6.7	Service de Chronométrage	53
6.8	Le Traceur de Sections (TS)	54
6.9	Commissaire de Sections (CS).....	55
6.10	Représentant CTR	55
6.11	Horaires	55
	FORMULAIRE TYPE POUR LA RÉDACTION DU RÈGLEMENT PARTICULIER POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE X-TRIAL	56



Afin de garantir une meilleure lisibilité, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur neutre; les références au genre masculin dans ce document renvoient donc aussi au genre féminin sauf si le contexte s'y oppose.

RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les Coureurs, équipes, officiels et autres parties participant aux Championnats du Monde FIM de X-Trial s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions de l'année courante, telles que complétées et/ou modifiées périodiquement (ci-après dénommées collectivement « les Règlements FIM ») :

1. Code Sportif FIM
2. Règlements de X-Trial FIM
3. Règlements Techniques Trial FIM
4. Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM
5. Code de l'Environnement FIM
6. Code Médical FIM
7. Code Antidopage FIM
8. Annuaire FIM
9. Manuel pour les Organismes FIM
10. Code d'Éthique FIM

Les Règlements FIM peuvent être traduits dans d'autres langues, mais c'est le texte anglais qui prévaudra en cas de conflit concernant leur interprétation.

Il incombe à chaque Coureur et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements FIM. A tout moment lors du déroulement de la Manifestation, la responsabilité du Coureur, ou de toute autre personne s'occupant d'un motorcycle inscrit est solidairement et conjointement engagée avec l'équipe.

Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par un motorcycle inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans le Parc des Coureurs et les Sections sur la Piste, doit en tout temps au cours de la Manifestation porter un laissez-passer approprié.

Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux Règlements FIM ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la Manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

Tous les documents mentionnés ci-dessus sont accessibles à :

<http://www.fim-live.com/>

TERMES, ABRÉVIATIONS, DÉFINITIONS ABRÉVIATIONS :

- Assistant :** *C'est une personne licenciée qui porte assistance et est affecté à un seul Coureur sous réserve du respect du présent règlement et consignes de l'Arbitre. Chaque Assistant a été choisi, inscrit par un seul Coureur qui est responsable de lui tout au long de la Manifestation.*
- Parcours :** *Déplacements sur la Piste pour aller d'une Section à l'autre.*
- La CTR (Commission Trial de la FIM) :** *Organe responsable de l'élaboration et du contrôle de la gestion du Championnat du Monde FIM de X-Trial. Elle est représentée par le Bureau CTR et/ou par le Directeur CTR et/ou l'Arbitre en cas de nécessité et si ils ont reçu mandat du Bureau CTR.*
- Manifestation :** *Ensemble des évènements relatifs aux règlements X-Trial et tout autre règlement FIM compris entre le contrôle Administratif et la fin de la Remise des Prix.*
- Ligne Fictive :** *Ligne imaginaire entre deux Signalisations matérialisant une « Entrée de Section », une « Sortie de Section » ou une « Porte » d'une catégorie constituée de flèche de même couleur.*
- Force Majeure :** *Événement imprévisible et insurmontable ayant une cause extérieure et rendant impossible l'exécution de l'obligation.*
- Format :** *Composition des différentes étapes des évolutions sur la Piste lors d'une Manifestation. Il est composé d'un 1^{er} Tour, d'un 2^{ème} Tour, une Petite Finale et d'une Finale.*
- Piste :** *C'est la zone où les sections sont placées et où se déroule la compétition. C'est une zone délimitée par des barrières qui délimitent et séparent la piste de toute personne qui n'est pas autorisée à s'y rendre.*

- Porte :** Espace compris entre deux signalisations de même nature - Entrée et Sortie de Section - placées « côte à côte » ou deux flèches - gauche et droite - se faisant face à face et à l'intérieur duquel le Coureur doit passer.
- Tour :** Ensemble d'un nombre de Sections franchies par un Coureur et constituant un résultat lors des différentes étapes du Format d'une Manifestation.
- Passer entre une porte :** La trace d'une roue a franchi la ligne fictive d'une porte.
- Promoteur :** Agent contractuel détenant certains droits organisationnels et/ou commerciaux en lien avec les Championnats et/ou Prix FIM.
- Recouper ses traces :** La trace d'une roue recoupe une trace précédemment faite après que la machine ait effectuée une boucle. Exception faite dans le cas d'un « Aller/Retour » Article 5.28.
- Constatation de fait :** Il y a « Constatation de fait » lorsqu'une infraction à la règle sportive est constatée par un officiel de la Manifestation. La constatation de fait relate une infraction objective dont la sanction est définie dans les règlements.
- Trace d'une roue :** Marque visible ou non d'une roue ayant touchée le sol.
- Echauffement :** Possibilités données au Coureur juste avant son départ pour la Compétition de pouvoir s'échauffer et chauffer sa machine dans la Zone d'Échauffement.
- La FIM/Promoteur :** C'est le Bureau de la CTR/FIM et/ou l'Administration FIM qui, avec le Promoteur, forme un groupe afin de prendre notamment des décisions collégiales. En cas de positionnement différent, c'est la position de la FIM qui l'emportera.

1. TITRE ET GÉNÉRALITÉS

1.1 Définition d'un X-Trial

1. *Le X-Trial est une discipline Motocycliste pour laquelle les habiletés d'équilibre et d'audace d'un Coureur sur son Motorcycle sont les bases des performances.*
2. *Les évolutions sont individuelles et consécutives pour franchir des séries d'obstacles artificiels construits tels que rochers, troncs d'arbres, blocs de bétons, etc.*
3. *Les séries d'obstacles, construites de mains d'hommes au sein d'une enceinte sportive généralement intérieure, sont délimitées et appelées Sections.*
4. *Les franchissements de ces Sections par les Coureurs sont observés et évalués sous formes de pénalités par un Commissaire de Section.*
5. *Les liaisons entre ces Sections constituent le Parcours.*
6. *Un Parcours constitué de plusieurs Sections représente un Tour à l'issue duquel un classement est établi. Un 1^{er} Tour, puis un 2^{ème} Tour, une **Petite Finale** et une **Finale** sont aménagées pour constituer l'ensemble de la Compétition selon le format de compétition.*
7. *Le vainqueur est le Coureur à qui le Commissaire de Section a attribué le moins de pénalités.*

En outre de 1.1 :

1.1 X-TDN X-Trial des Nations

8. *L'Equipe vainqueur sera celle dont le total des pénalités des deux Coureurs sera le plus bas après l'addition des points selon les articles correspondants.*

1.2 Championnats du Monde et Prix FIM

1. *Un Championnat du Monde FIM de X-Trial se dispute chaque année sous l'égide de la FIM.*
2. *Le Championnat du Monde FIM de X-Trial est soumis aux Code Sportif, Chapitre 30 « Championnats du Monde et Prix FIM » aux autres Codes de la FIM et à ces règlements.*
3. *Les Manifestations comptant pour les Championnats du Monde FIM de X-Trial devront mentionner dans leur publicité et dans tous les documents de la Manifestation, la dénomination officielle de l'épreuve.*

En outre de 1.2 :

1.2 X-TDN X-Trial Des Nations FIM (X-TDN)

4. *Le « X-Trial des Nations FIM » comme Prix FIM par équipes Masculines, entre équipes nationales sélectionnées par la FIM/Promoteur.*

1.3 Manifestations

1. Les Manifestations de Championnat du Monde et Prix FIM de X-Trial doivent être inscrites au Calendrier dans le respect de l'Article 20 du Code Sportif de la FIM.
2. Le nombre des Manifestations inscrites au calendrier est de 8 au minimum et de 16 au maximum pour le Championnat du Monde auquel on ajoute le prix FIM de X-Trial des Nations sur une seule Manifestation.
3. Les Manifestations faisant partie du Championnat du Monde FIM de X-Trial doivent normalement se dérouler entre la période du 1^{er} Octobre de l'année précédente et la fin du mois d'avril de la saison en cours.
4. La FIM/Promoteur peut en décider autrement si cela s'impose.
5. Ces Manifestations doivent être organisées sur des Sites qui ont été approuvés par la FIM et/ou le Promoteur et se conformer aux Règlements FIM (Voir Normes FIM pour les Organismes de X-Trial).
6. Elles auront été inspectées et auront fait l'objet d'une homologation par le Promoteur du Championnat et approuvées par la CTR/FIM ainsi que par la FMNR.
7. Aucune Manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs aient obtenu au préalable toutes les autorisations légales nécessaires et les aient fait valider par la FIM/Promoteur.
8. Les organisateurs, en collaboration avec la FIM/Promoteur, ont la responsabilité de fournir toutes les installations et le personnel afin d'assurer un déroulement sûr, efficace et sans heurts de la Manifestation.
9. L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur conformément à l'Article 110.1.2. Assurance RC pour Championnats et Prix FIM organisés en partenariat avec un promoteur sous contrat avec la FIM.
10. Les Manifestations commencent au moment des inspections des Sections, suivies des vérifications techniques et Administratives, et sont terminées quand toutes les formalités suivantes ont eu lieu :
 - a) Les résultats finaux ont été approuvés par l'Arbitre;
 - b) Tous les délais pour déposer des réclamations/appels sont écoulés;
 - c) Tous les contrôles techniques et antidopage ont été effectués.
11. Si une réclamation a été déposée, les résultats ne seront pas officiels avant qu'une décision n'ait été prise par l'Arbitre.

1.4 Format de la Manifestation

1. Une Manifestation comptant pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial et Prix FIM comprend :
 - a) Des vérifications Techniques et Administratives le jour de Compétition.
 - b) Une visite de Sections le jour de la Compétition.
 - c) L'acceptation des Sections par les Coureurs.
 - d) Une réunion d'informations entre l'Arbitre FIM, le TS, le Commissaire de Section, le Promoteur et les Coureurs.
 - e) Un 1^{er} Tour avec un nombre de 9 Coureurs.
 - f) Un minimum 10 minutes de pause entre le 1^{er} Tour et le 2^{ème} Tour.
 - g) Un 2^{ème} Tour avec les 6 meilleurs Coureurs.
 - h) Une Petite Finale avec 2 Coureurs pour l'attribution de la 3^{ème} place.
 - i) Une Finale avec les 2 meilleurs Coureurs.
 - j) Une Cérémonie de Remises des Prix.

En outre de 1.4 :

1.4 X-TDN X-Trial Des Nations

- a) Un 1^{er} Tour avec les 5 équipes de 2 Coureurs.
- b) Un minimum 10 minutes de pause entre le 1^{er} Tour et le 2^{ème} Tour.
- c) Un 2^{ème} Tour avec les 5 équipes de 2 Coureurs.
- d) Une Finale avec les deux meilleures équipes.

Le format doit être approuvé par l'Administration FIM et être indiqué dans le Règlement Particulier de la Manifestation.

1.5 Critères pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial

1. *Toutes les Manifestations organisées comptant pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial seront prises en considération. Toutefois, le Conseil de Direction FIM ou, le cas échéant, le Bureau de la CTR/ FIM peut, sur proposition du Promoteur et dans des circonstances exceptionnelles, prendre une décision s'écartant de ce principe.*
2. *Tous les résultats, sauf un, comptent pour le Championnat. Cela signifie que chaque Coureur doit laisser tomber un résultat, peu importe qu'il s'agisse d'une non participation ou le plus petit nombre de points obtenus lors d'une Manifestation.*
3. *Le vainqueur du Championnat du Monde FIM de X-Trial est le Coureur qui a alors obtenu le plus de points additionnées après toutes les Manifestations du Championnat du Monde FIM, indépendamment du nombre de jours de compétition qu'il a effectué.*
4. *En cas d'ex aequo :*
 - a) *le meilleur résultat que le Coureur a laissé tomber sera pris en considération.*
 - b) *le nombre de meilleures places sera pris en considération.*
 - c) *les points marqués le dernier jour de compétition du Championnat détermineront la place dans le classement final. S'il est nécessaire, les points marqués dans l'avant-dernier jour de compétition du Championnat détermineront la place dans le classement final, et ainsi de suite.*
 - d) *Au cas où un Coureur participe avec des motos de Constructeurs différents, c'est la marque avec laquelle il aura obtenu le plus grand nombre de points qui apparaîtra à côté de son nom dans le classement final, sans pour autant que le calcul du classement du Championnat du Monde FIM de X-Trial ne soit modifié.*

5. *Les classements du Championnat du Monde FIM ne seront considérés comme définitifs qu'au terme du délai de réclamation et d'appel, et lorsque les réclamations et appels éventuels auront fait l'objet d'une décision et qu'une décision finale aura été prise par l'organe compétent.*
6. *Pour que le Championnat soit valide, il faut qu'au minimum la moitié plus une des Manifestations prévues soient organisées et homologuées*
7. *Le Champion du Monde FIM doit être présent à la Cérémonie de Remise des Prix FIM.*

En outre de 1.5 :

1.5 X-TDN X-Trial Des Nations

8. *Ce Prix se déroule sur une seule Manifestation.*
9. *Seule la FMN peut sélectionner les Coureurs de l'équipe mais sous réserve de l'approbation par la FIM/Promoteur.*
10. *Elles sont au nombre de 5 et sont composées chacune de 2 Coureurs.*
11. *Les membres d'une équipe doivent être détenteurs du passeport du pays qu'ils représentent, mais peuvent être détenteurs d'une licence délivrée par n'importe quelle FMN.*

2. ENGAGEMENTS, COUREURS ET EQUIPES

2.1 Règlement Particulier

1. *Le Règlement Particulier (RP) doit comprendre toutes les règles complémentaires au Code Sportif et à ses Annexes ainsi que les détails relatifs à la Manifestation en question. Il ne doit en aucun cas modifier les règlements FIM.*
2. *Le Règlement Particulier doit être conforme au Règlement Particulier type de la CTR/FIM (Voir copie publiée dans cette brochure).*
3. *Le Règlement Particulier doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM et doit être approuvé par la FMNR et la FIM.*
4. *La copie électronique doit être envoyée à l'Administration FIM au plus tard deux mois avant la date de la Manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM. Il doit être ratifié par l'Arbitre FIM.*
5. *Dès son approbation, la FIM et le Promoteur doivent également publier ce RP sur leurs sites web respectifs. Pour la FIM (www.fim-live.com).*
6. *Lors de la Manifestation, l'Arbitre doit s'assurer du respect du Règlement Particulier.*
7. *Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM ou de la FMNR et/ou après la date d'ouverture des inscriptions.*
8. *Toutefois, dans des cas exceptionnels, une modification au Règlement Particulier peut être autorisée.*
9. *Des modifications au Règlement Particulier doivent être approuvées par la FIM ou l'Arbitre et ensuite portées à la connaissance de toutes les personnes concernées.*

2.2 Licences des Coureurs

1. Les Coureurs doivent être en possession d'une licence Championnat du Monde de Trial/X-Trial FIM valide.
2. Lors de la Manifestation, les détenteurs de licences FIM sont tenus de présenter leurs licences et autorisations de leur FMN qui seront validées par le Directeur de Course.

En outre de 2.2 :

2.2 X-TDN X-Trial Des Nations

Les coureurs doivent être en possession d'une licence Championnat du Monde de Trial/X-Trial FIM ou une licence Coupe du Monde FIM valide.

2.3 Age des Coureurs

Pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial et le Prix FIM de X-Trial des Nations, l'âge minimum est 16 ans.

En outre de 2.3 :

2.3 X-TDN X-Trial Des Nations

Un des deux coureurs de l'équipe devra avoir moins de 25 ans.

La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du Coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année en cours durant laquelle le Coureur atteint l'âge maximum de la classe en question.

2.4 Coureurs

Les Coureurs sont sous l'autorité du Directeur de Course, de l'Arbitre et du Régisseur jusqu'à la fin de la Manifestations.

2.5 Sélections

Les critères de sélections prendront en compte les participations dans les Championnats du Monde FIM de X-Trial, des Manifestations de X-Trial International, de Trial FIM et de Trial International de l'année N-1.

Ces critères peuvent remonter jusqu'à N-3 pour des Coureurs blessés ou autre raison jugée par la FIM/Promoteur.

La FIM/Promoteur se réserve aussi le droit d'inviter un Coureur hors des critères du présent article sous réserve que ce coureur ait le potentiel technique pour participer à tout ou partie du Championnat du Monde FIM de X-Trial.

Les Coureurs participants seront au nombre de 9 à chaque Manifestation et seront sélectionnés par le Promoteur et approuvés par la FIM comme suit :

Pour le championnat :

- 1. Le Champion du Monde FIM de X-Trial de l'année précédente.*
- 2. Le vice Champion du Monde de X-Trial FIM de l'année précédente.*
- 3. Le troisième du Championnat du Monde de X-Trial FIM de l'année précédente.*
- 4. Un Coureur des Championnats du monde FIM et de Nationalité différente de celle(s) représentée(s) ci-dessus.*
- 5. Un Coureur des Championnats du monde FIM, de moins de 25 ans.*

À l'exception du Champion du Monde la FIM/Promoteur se réserve le droit de ne plus sélectionner un Coureur engagé sur l'intégralité du Championnat si celui-ci n'est plus parmi les 6 meilleurs du classement provisoire de l'année en cours.

Pour chaque Manifestation :

Tous les Coureurs seront nommés au moins un mois avant chaque Manifestation.

Pour la première Manifestation du Championnat de l'année N : Le classement du Championnat du Monde de X-Trial de l'année N-1 sera pris en compte pour les Critères des coureurs 6, 7 et 8. Le Critère pour le Coureur 9 restera un Coureur « Wild Card ».

Puis pour chacune des Manifestations suivantes :

6. le Coureur le mieux classé lors de la Manifestation précédente ne faisant pas partie de ceux sélectionnés pour tout le Championnat.
7. 1 Coureur de Nationalité différente de celles représentées ci-dessus. A l'exception du Coureur 6.
8. 1 Coureur de moins de 25 ans.
9. 1 Coureur « Wild Card ».

Si un Coureur décline la proposition d'y participer, s'est blessé, ne peut pas y participer, ou ne remplit plus les critères de Sélection, un Coureur remplaçant sera sélectionné par le Promoteur et approuvé par la FIM.

En outre de 2.5 :**2.5 X-TDN X-Trial Des Nations**

Les 5 Nations seront sélectionnées comme suit :

- a) La Nation organisatrice.
- b) Les 3 premières Nations de l'année précédente lors du X-Trial des Nations (ou Trial Des Nations) non mentionnée ci-dessus.
- c) Une ou deux nations choisie(s) par la FIM/Promoteur.

Si une Nation décline la proposition de participer ou ne peut pas participer, une Nation remplaçante sera sélectionnée par la FIM/Promoteur.

2.6 Engagements

Pour participer au Championnat du Monde FIM de X-Trial, chaque coureur devra remplir le bulletin d'engagement qui lui est adressé par l'Administration FIM. Ce bulletin précise les modalités de participation, notamment l'engagement du coureur à participer à tout ou partie des épreuves du Championnat. Chaque coureur doit envoyer son bulletin d'engagement dûment renseigné à la Fédération Nationale dont il dépend pour validation. Le bulletin doit être transmis ensuite à l'Administration FIM avant une date limite qui aura été préalablement fixée et communiquée aux coureurs concernés par la FIM/Promoteur.

En outre de 2.6 :

2.6 X-TDN X-Trial Des Nations

Pour participer au X-Trial Des Nations FIM, chaque FMN devra remplir et renvoyer le bulletin d'inscription dûment renseigné qui leur a été adressé par l'Administration FIM. Ce bulletin précise notamment l'engagement solidaire de la FMN, du Manager des coureurs et des assistants pour cette manifestation ainsi qu' à en respecter les modalités et règlements.

Composition des équipes : 1 chef d'équipe, 1 Assistant et 2 coureurs sélectionnés par leur Fédération Nationale.

La composition devra avoir l'accord de la FIM/Promoteur.

2.7 Double engagement

Un Coureur sélectionné ne peut pas participer à une Manifestation la veille d'une épreuve du Championnat du Monde de X-Trial FIM.

Toutefois s'il veut participer à une autre Manifestation, il devra demander l'autorisation à la FIM/Promoteur. Sinon, il est passible d'une amende de EUR 1500.-.

2.8 Indisponibilité

- 1. En cas de forfait d'un Coureur, la FIM/Promoteur choisira un Coureur remplaçant.*
- 2. Si un Coureur s'est excusé avant une Manifestation à cause d'une blessure mais souhaite y participer, il devra envoyer à la FIM/Promoteur un certificat médical établi par le Médecin qui l'a soigné, attestant que ce Coureur est apte pour un retour à la compétition. Ce certificat devra être envoyé à la FIM/Promoteur au moins 7 jours avant la compétition à laquelle il voudrait participer.*
- 3. Si un Coureur se retire d'une Manifestation à cause d'une blessure, il devra présenter ce certificat au moins 3 jours avant la prochaine Manifestation pour pouvoir y participer.*

En outre de 2.8 :

2.8 X-TDN X-Trial Des Nations

La FMN d'un Coureur qui n'informe pas la FIM et le Promoteur de son incapacité d'y participer ou qui ne fournit pas une raison acceptable pour son absence pourra être sanctionné conformément à l'Article « Pénalités Financières ».

Sur demande, elle devra fournir un certificat médical à la Commission FIM habilitée justifiant de cette incapacité.

2.9 Equipements des Coureurs

1. *Les Coureurs doivent porter des équipements en conformité avec les Règlements Techniques Trial FIM.*
2. *C'est la responsabilité de chaque Coureur de sélectionner un casque et les équipements complets qui fourniront une protection appropriée.*
3. *La FIM approuve des matériaux, elle ne souscrit pas ou ne se porte pas garante pour des produits ou fabricants spécifiques. Les Coureurs doivent se fier à leur propre jugement quant à la protection et la durabilité dans le choix de casques et équipements et en assumer tous les risques.*

En outre de 2.9 :

2.9 X-TDN X-Trial Des Nations

Le Casque de chaque Coureur devra porter les couleurs de sa Nation conformément aux règlements Techniques Trial (Articles 01.73).

2.10 Tenues vestimentaires

1. *Tous les Coureurs, Assistants et membres de l'équipe doivent avoir une tenue propre et soignée.*
2. *Seules les personnes vêtues convenablement et munies des laissez-passer appropriés seront autorisées dans les zones restreintes.*
3. *Si un Coureur ne remplit pas les conditions ci-dessus, il pourra recevoir une pénalité financière.*

2.11 Comportement du Coureur, et aide à celui-ci

1. *A tout instant, les Coureurs doivent se conformer aux dispositions des Règlements FIM.*
2. *Afin de garantir la sécurité de toute personne impliquée dans la Manifestation, un Coureur doit être physiquement et mentalement en état de contrôler son motorcycle.*
3. *Le Coureur doit rapporter à l'Arbitre tout trouble médical ou blessure masquée qu'il pourrait avoir.*



4. *A tout moment pendant la Manifestation, le Coureur sera responsable de maintenir son motocycle en conformité avec les règlements.*
5. *A tout moment pendant la Manifestation, à la demande du Chef Commissaire Technique, les Coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motocycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.*
6. *Il peut être interdit aux Coureurs, de conduire une machine de Trial à certains horaires précisés qu'ils participent ou non à la Manifestation.*
7. *Un Coureur doit obéir aux signalisations qui communiquent des instructions.*
8. *Le coureur s'engage à lire et à respecter le Code Ethique FIM.*
9. *Et en particulier : Un Coureur ne peut pas contester ni verbalement, ni gestuellement une décision du Commissaire de Section ni de l'Arbitre ou tout autre officiel sous peine de Sanction.*
10. *Il ne peut pas modifier la nature des Sections ou toute Signalisation durant toute la Manifestation.*
11. *Un Coureur peut être tenu responsable des actions de son Assistant et des membres de son équipe.*
12. *C'est la responsabilité du Coureur d'assister à tous les briefings des Coureurs et d'être au courant de toutes les informations données.*
13. *Pendant la Manifestation, un Coureur doit toujours manifester sa volonté de défendre ses chances. Sinon, il ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction.*
14. *Le Coureur doit rouler d'une façon responsable et disciplinée sur tous les lieux de la Manifestation et ne doit pas mettre en danger les autres Coureurs, Assistants, membres d'Equipes, public et ou toute autre personne présente à la Manifestation. Il ne doit pas rouler à une vitesse excessive et ne pas dépasser la vitesse de 20 Km/h hormis sur la Piste et sauf indications contraires de l'Arbitre.*
15. *Le Coureur doit toujours se rendre aux zones d'Echauffement en respectant les Horaires, les consignes particulières et le lieu indiqué.*

16. *Un Coureur présent à une Manifestation et qui ne participe pas à la compétition et/ou qui quitte la Manifestation doit toujours informer des raisons de sa non-participation et avoir l'autorisation de l'Arbitre sous réserve de l'Article 2.7.*
17. *Il peut être demandé aux Coureurs de couper leur moteur dans ou en dehors de la Piste s'ils attendent arrêtés pour franchir la Section ou dans toute autre circonstance prévue par le Régisseur, le Directeur de Course ou l'Arbitre.*
18. *Pendant la compétition, un coureur ou son assistant ne doit pas quitter le paddock à moins que le régisseur ne le demande.*

2.12 Assistants inscrits, comportement et aide à celui-ci.

1. *Les Assistants inscrits (un pour chaque Coureur) doivent avoir 18 ans au minimum et être en possession d'une licence FIM Assistant Trial ou d'une licence Championnat du Monde ou Prix FIM de Trial valide. Cependant, un Assistant inscrit peut utiliser, dans son pays, une licence Trial Nationale valide.*
2. *A tout instant, les Assistants doivent se conformer aux dispositions des Règlements FIM ainsi qu'aux signalisations qui communiquent des instructions.*
3. *Les Assistants inscrits doivent obligatoirement rester dans les espaces autorisés et/ou conformément aux consignes de l'Arbitre, du Directeur de Course ou du Régisseur.*
4. *Pendant la Compétition il peut être présent sur la Piste que lorsque son Coureur fait son Tour.*
5. *Un Assistant peut être présent dans une ou plusieurs Sections à la demande de son Coureur.*

6. *Il n'est pas autorisé à coacher ni à communiquer avec son Coureur lorsque ce dernier est dans une Section ou sur la Piste. Les encouragements ne sont pas considérés comme de la communication.*
7. *Il ne peut apporter aucune aide de tout type à son Coureur sur la Piste.*
8. *Il ne peut pas contester ni verbalement , ni gestuellement une décision du Commissaire de Section ni de l'Arbitre ou tout autre officiel sous peine de Sanction.*
9. *Il ne peut pas modifier la nature des Sections ou toute Signalisation durant toute la Manifestation.*
10. *Un Assistant doit être physiquement et mentalement en état d'exercer son rôle.*
11. *L'Assistant doit rapporter à l'Arbitre tout trouble médical ou blessure masquée qu'il pourrait avoir.*
12. *Il peut être interdit aux Assistants, de conduire une machine de Trial à certains horaires spécifiques précisés.*
13. *Un Assistant peut rendre responsable de ses actions son Coureur.*

En outre de 2.12 :

2.12 X-TDN X-Trial Des Nations

Un seul Assistant par Nation est inscrit.

L'Assistant est conjointement responsable de ses actes avec les Coureurs qu'il assiste et l'Equipe Nationale qu'il représente.

3. MOTOCYCLES

3.1 Equipement des motocycles

A tout moment pendant la Manifestation, le Coureur sera responsable de maintenir sa machine en conformité avec les Règlements Techniques Trial FIM.

3.2 Nettoyage des motocycles

Le nettoyage des motocycles au moyen de machines à haute pression ou tuyaux d'arrosage n'est pas autorisé.

3.3 Assistance technique

En cas d'incidents techniques, les Coureurs doivent immédiatement utiliser leur deuxième motocycle.

Aucun ajout de temps ne sera accordé. En cas de retard important du retour du Coureur dans la Section suivante, l'Arbitre peut appliquer les Articles « 5.21.3 Echec » et « 5.28 Défendre ses chances ».

4. CONDITIONS DE LA MANIFESTATION

4.1 Parc des Coureurs

Le Parc des Coureurs doit être situé sur une surface horizontale et dans un endroit approuvé par le Régisseur. Il devra être ouvert au moins 6 heures avant le début de la Manifestation.

L'accès au Parc des Coureurs est autorisé uniquement aux personnes suivantes : Coureurs, assistants (1 par Coureur), mécaniciens (1 par Coureur), Chefs d'Equipe (1 par Coureur) et officiels.

4.2 Zone d'échauffement

Une zone d'échauffement, de préférence couverte, doit être installée par les organisateurs pour les Coureurs.

Les Coureurs pourront s'échauffer uniquement dans cette zone et aux horaires prévus.

4.3 Piste

- 1 Le Régisseur et l'Arbitre inspecteront le parcours, spécialement les espaces prévus pour assurer la sécurité des Coureurs.*
- 2 L'enceinte où sont placées les Sections doit être complètement clôturée avec une seule porte d'accès et sera qualifiée de Piste.*
- 3 Entre les barrières de la Piste et les gradins, un enclos d'au minimum 1 mètre de large devra être aménagé.*

4.4 Parcours et Sections

- 1. La Piste doit inclure un Parcours avec le nombre de sections établies dans chaque épreuve qui peuvent être franchies dans plusieurs sens. En cas d'impossibilité d'aménagements, l'Arbitre peut accepter un seul sens de franchissement.*
- 2. La construction de toutes les Sections doit être terminée, au plus tard, huit heures avant le début de la Manifestation. Le TS et l'Arbitre feront l'inspection des Sections en tenant compte de la sécurité, du niveau de la difficulté et de la longueur.*
- 3. L'organisateur et/ou le Promoteur doivent s'assurer que les matériaux et le personnel sont disponibles pour effectuer tous travaux correctifs jugés nécessaires lors de la visite.*

4. *Les Sections doivent être bien fixées et ne doivent pas bouger ou basculer.*
5. *Les Entrées et Sorties de Sections doivent être clairement délimitées et chaque Section doit être clairement numérotée en précisant son sens de franchissement et si elle fera partie du 1^{er} Tour, du 2^{ème} Tour, **Petite Finale** et/ou de la **Finale (1R1, 2R1, 3R1 etc... 1R2, 2R2, 3R2, etc... ainsi que 1RF, 2RF, 3RF, etc... et 1F, 2F, 3F, etc.)**. Des panneaux d'entrée indiqueront la porte d'entrée et à la sortie deux panneaux définissent la porte de fin.*
6. *La distance entre la Porte de départ et le premier obstacle de la Section doit être d'un mètre au minimum. La distance entre le dernier obstacle de la Section et la Porte de Sortie doit être si possible suffisante, soit approximativement 3 mètres, pour que le pilote touche le sol avant de franchir les panneaux de Porte de sortie.*
7. *Les Sections doivent être construites de façon à ce que les Coureurs ne touchent pas le sol entre le premier et le dernier obstacle.*
8. *Toutes les Sections doivent avoir une sortie directe vers le sol pour permettre aux Coureurs de descendre de leur motorcycle.*
9. *La largeur minimum de l'obstacle sera de 90 cm lorsque la hauteur de l'obstacle dépasse 200 cm.*
10. *La largeur d'un obstacle sera de minimum 250 cm lorsque la hauteur est de plus de 4 mètres et la Sections devra avoir des plateformes et autres barrières de sécurités.*
11. *La surface sur laquelle les Sections sont placées doit être sèche et d'une matière non glissante. Lorsque des copeaux de bois ou autres matériaux glissant sont utilisés autour d'une Section pour la décorer, il faut alors prévoir un autre type de matériau non-glissant dessous afin d'éviter qu'un Coureur ne glisse en cas de chute.*
12. *La largeur d'une Section peut être réduite en disposant des « portes ».*
13. *Si la « signalisation de porte » est déchirée ou enlevée, elle doit être remplacée avant le passage du Coureur suivant.*
14. *Toute Section tracée dans les gradins d'un Palais des Sports devra avoir un enclos de sécurité d'au minimum 3 mètres pour séparer la Section des spectateurs.*

4.5 Contrôles Administratifs

Le personnel pour effectuer les contrôles administratifs doit être prêt, sur le lieu de la Manifestation, au plus tard 8 heures avant le début du départ du 1^{er} Tour.

4.6 Contrôles Techniques

Le personnel pour effectuer les contrôles techniques doit être sur le lieu de travail en même temps que le personnel pour les contrôles administratifs.

4.7 Horaires

Les horaires de la Manifestation seront proposés par le Promoteur afin d'être approuvés par la CTR. Ils seront publiés dans le Règlement Particulier de la Manifestation.

4.8 Points de Départ et d'arrivée

Les points de départ et d'arrivée seront décidés par l'Arbitre et le Régisseur.

4.9 Système de sonorisation

- 1. Un système de sonorisation combiné pour les Coureurs et spectateurs doit être installé. L'audibilité doit être satisfaisante partout dans les zones réservées au public.*
- 2. Un speaker du Pays organisateur doit être en mesure de donner les informations nécessaires dans une des deux langues officielles de la FIM.*

4.10 Eclairage du Parcours

- 1. Pour toute Manifestation se déroulant le soir/la nuit ou en intérieur, la totalité des Sections de la piste doit être suffisamment éclairée pour que les Coureurs puissent aborder les obstacles dans de bonnes conditions, notamment de sécurité.*
- 2. Deux alimentations séparées avec commutation instantanée en cas de panne sont hautement recommandées.*

4.11 Tableau de Résultats

1. *Un tableau de résultats et une horloge suffisamment grands devront être clairement visibles de tous (Coureurs, Officiels, Public) et devront indiquer les résultats et les temps officiels.*
2. *L'horloge doit afficher des chiffres avec à minima les dixièmes de secondes.*
3. *Le Tableau des résultats doit afficher un score à 2 chiffres (dizaines)*

4.12 Système de Pointage

Un système de pointage officiel sera utilisé sur la base d'un système électronique fourni par le Promoteur.

Ce système doit être en mesure de traiter les notations du Commissaire de Sections en fonctions des règlements et de les afficher instantanément sur le Tableau de résultats.

4.13 Service Médical

Doivent être en conformité avec le Code Médical FIM.

4.14 Installations pour les Officiels FIM

Un espace de travail convenable et sécurisé (chaises, table, électricité et connexion internet) doit être aménagé par les organisateurs pour les Officiels FIM.

Un espace autour de la piste doit aussi être réservé aux Officiels FIM.

5. DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

5.1 Réunion de Coordination

Une réunion aura lieu le jour avant la Manifestation entre promoteur local /Organisateur l'Arbitre FIM, le Promoteur du Championnat, le Directeur de Course, le Régisseur, le TS, le Représentant CTR.

5.2 Contrôle Administratif

- 1. Les Coureurs engagés à la Manifestation sont priés de présenter leur licence de Championnat du Monde de Trial FIM, l'autorisation de départ de leur FMN et de signer un bulletin d'engagement individuel lors d'un contrôle administratif effectué par le Promoteur du Championnat FIM.*
- 2. Le Promoteur du Championnat FIM doit confirmer au Directeur de Course et à l'Arbitre FIM que tous les Coureurs présents à la Manifestation :*
 - a) Sont en possession de la licence valide de Championnat du Monde FIM de X-Trial;*
 - b) Ont l'autorisation de leur FMN de participer à la Manifestation;*
 - c) Ont dûment rempli le bulletin d'engagement officiel du Championnat du Monde FIM de X-Trial.*

5.3 Laissez-Passer

- 1. Le Championnat du Monde FIM de X-Trial et le X-Trial Des Nations font l'objet d'un contrat signé par la FIM et Promoteur.*
- 2. Par conséquent et pour des raisons de sécurité et pratiques, seuls les laissez-passer émis par le Promoteur, partenaire Contractuel de la FIM, sont valables.*
- 3. Les laissez-passer, des Licences FIM de Constructeurs, de Fabricants d'Accessoires ou d'Equipes émis pour l'usage personnel des employés de la compagnie ou de personnes autorisées par celle-ci ne sont pas valables.*

5.4 Vérifications Techniques

1. Avant le début des échauffements, il y a lieu d'effectuer les contrôles préliminaires relatifs aux questions administratives, à la vérification des licences, au contrôle Technique des motocycles, des casques, de l'équipement et des vêtements de protection.
2. Le contrôle Technique des motocycles doit s'effectuer sur le lieu même de la Manifestation.
3. A tout moment pendant la Manifestation, normalement après les Tours, la **Petite Finale** ou la **Finale**, un Directeur/commissaire Technique ou de tout autre officiel, peut demander aux Coureurs de se présenter et/ ou de présenter leur(s) motocycle(s) et/ou leur(s) équipement(s) au contrôle technique.

5.5 Visite des Sections

Lors de la visite des Sections le TS, en accord avec l'Arbitre, le Directeur de Course et le Promoteur/Organisateur indiquera aux Coureurs l'ensemble des conditions de franchissement des Sections.

Les Coureurs sont autorisés à visiter les Sections à pied avant la Manifestation selon les horaires prévus.

5.6 Acceptation des Sections par les Coureurs

1. Après la Visite des Sections et lors de la session d'information, l'Arbitre demandera officiellement l'acceptation des Coureurs sur les tracés des Sections.
2. Cette acceptation vaut engagement du respect de l'Article « 5.28 Défendre ses chances ».
3. Des modifications peuvent être discutées et envisagées sur les Tracés notamment pour des raisons de sécurité. Leurs validations ou invalidations seront considérées comme acceptées par les Coureurs.
4. Une fois que les Coureurs ont accepté les tracés, aucun changement ne sera autorisé sauf en cas de force majeure.

5.7 Session d'information

Une session d'informations aura lieu avant la Manifestation. Cette session devra se tenir dans une salle proche de l'enceinte.

Les Coureurs, leur Assistant, leur Chef d'Equipe, le Directeur de Course, l'Arbitre, le Régisseur, le TS, le Commissaire de Section, le Responsable Presse, le responsable TV, le représentant CTR, tout autre officiel et un représentant de l'organisation participeront à cette session. D'autres personnes pourront y assister si elles sont invitées et acceptées par l'Arbitre. Cette session aura lieu immédiatement après la visite des Sections.

Les Coureurs doivent être présents à la session d'information. Si un Coureur n'est pas présent ou perturbe la session d'information, il se verra infliger une amende.

5.8 Sections

Un motorcycle est considéré comme étant à l'intérieur d'une Section dès que l'axe de la roue avant a franchi le signal indiquant le numéro de la Section et jusqu'au moment où l'axe de la roue avant a franchi le signal de fin.

Les Sections seront franchies par un seul Coureur à la fois et obligatoirement dans l'ordre numérique défini.

Dès qu'un Coureur et son motorcycle ont franchi le premier obstacle de la Section ils ne doivent plus toucher le sol jusqu'au franchissement du dernier obstacle de la Section.

Il pourra être matérialisé des espaces (obstacle ou partie d'obstacle) où aucun contact avec le motorcycle n'est autorisé (Un autocollant rouge), et où le contact avec une seule roue est possible (Un autocollant bleu).

Pour des raisons de sécurité, l'Arbitre et le Directeur de Course peuvent décider que la descente d'un obstacle en « Marche arrière » n'est pas autorisée et sera sanctionnée d'un échec. Cet obstacle sera matérialisé par une croix Rouge et clairement précisé lors de la Visite des Sections.

Lorsqu'une même Section est constituée de series d'obstacles à franchir dans les deux sens (aller/retour), le fait de pouvoir toucher le sol à une extrémité de la Section sera matérialisé par deux autocollants bleus.

5.9 Délimitation et signalisation des Sections

La largeur d'une Section peut être réduite en disposant des « portes ». Dans ce cas, les Coureurs doivent passer entre ces « portes ». Sous peine d'échec, la roue avant doit précéder la roue arrière en franchissant les « portes ».

5.10 Nombre de Sections

Le 1^{er} Tour, le 2^{ème} Tour, la « Petite Finale » pour la 3^{ème} place et la Finale pourront comprendre entre 4 et 6 Sections comme spécifié dans le Règlement Particulier. L'Arbitre validera ce point lors de la session d'information.

En cas de force majeure, l'Arbitre peut de sa propre initiative, ou à la demande du Directeur de Course, modifier le nombre de Sections.

5.11 Détérioration d'une Section

Si une Section se détériore lors du passage d'un Coureur, l'Arbitre décidera si ces dommages empêchent le Coureur d'effectuer un autre essai pour franchir cette Section.

Si la Section endommagée ne peut pas être réparée et qu'aucun Coureur ne l'a encore franchie, cette Section sera abandonnée pour tous les Coureurs et aucun Coureur n'encourra de pénalité pour cette Section.

Si la Section endommagée peut être réparée, elle sera abandonnée pendant la réparation et, sous le contrôle du Régisseur FIM et de l'Arbitre, tous les Coureurs qui n'avaient pas pu la franchir la franchiront la réparation terminée.

5.12 Ordre de départ de la Manifestation.

L'ordre de départ pour le 1er Tour sera établi comme suit :

- a) Tous les Coureurs se verront attribués un numéro d'ordre de 1 à 9 par la FIM/Promoteur sur la base de l'Article « 2.5 Sélections » et spécifié dans le Règlement Particulier de l'Epreuve.*
- b) Seul le Coureur, rattaché au Critère N° 6 de l'Article « 2.5 Sélections et qualifié pour ses performances lors de la Manifestation précédente, peut déroger à cette règle.*
- c) Les Coureurs partiront en sens inverse des numéros attribués de 9 à 1.*

En outre de 5.12 :

5.12 X-TDN X-Trial Des Nations

Partiront en premier et selon l'ordre défini :

a) *Les deux Nations sélectionnées par la FIM/Promoteur.*

La Nation moins bien classée lors du X-Trial des Nations ou Trial des Nations de l'année précédente partira en premier.

b) *La Nation organisatrice si celle-ci ne fait pas partie des Critères suivants.*

c) *Les 3 premières nations de l'année précédente lors du X-Trial des Nations (ou Trial Des Nations) à l'inverse de leur classement. Ex : La Nation vainqueur partira en dernier.*

Le Chef d'Equipe devra informer l'Arbitre et le Régisseur quelles seront les Sections franchies par chacun des Coureurs de son équipe (3 Sections pour Chaque Coureur).

Il devra le faire 1 heure avant le départ du 1^{er} Tour.

5.13 Le 1^{er} Tour

L'ensemble des 9 Coureurs partiront individuellement.

Le Coureur N°9 franchira les Sections dans l'ordre établi.

Puis le Coureur N°8 franchira à son tour les Sections dans les mêmes conditions. Puis le Coureur N°7.

Etc...

En outre de 5.13 :

5.13 X-TDN X-Trial Des Nations

Participation de tous les pilotes des 5 Nations.

Une seule équipe à la fois avec un coureur qui franchira 3 Sections et le second coureur qui franchira les 3 autres Sections.

La première équipe à partir sera celle définie dans l'Article 5.12.

5.14 Classement du 1^{er} Tour et Coureurs qualifiés

Les pénalités de chaque Coureur seront prises en compte pour définir le Classement du 1^{er} Tour en prenant en compte du plus petit nombre de pénalités au plus grand.

Les 6 Coureurs ayant le moins de pénalités seront qualifiés pour le 2^{ème} Tour.

Les 6 Coureurs qualifiés pour le 2^{ème} Tour seront définis comme les Coureurs respectivement N°1, 2, 3, 4, 5 & 6 en fonction de leur résultat du 1^{er} Tour, le vainqueur ayant le N°1.

Les Coureurs non qualifiés sont les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}.

Les pénalités des Coureurs non qualifiés seront prises en compte pour établir le classement de la Manifestation.

En cas d'égalité entre les Coureurs, le classement sera établi en accord avec l'Art. 5.30.

En outre de 5.14 :

5.14 X-TDN X-Trial Des Nations

Les pénalités de chaque Coureur d'une même équipe seront additionnées pour définir le Total de l'équipe.

Le Classement du 1^{er} Tour sera fait en prenant en compte du plus petit nombre de pénalités au plus grand de chaque équipe.

Les 5 équipes seront qualifiées pour le 2^{ème} Tour.

En cas d'égalité entre les équipes, le classement sera établi en accord avec l'Art. 5.30.

5.15 Le 2^{ème} Tour

Les 6 meilleurs Coureurs du 1^{er} Tour composeront 2 séries de 3 Coureurs.

Les Coureurs N° 6, 3 & 2 composeront la 1^{ère} série et partiront avant les Coureurs 5, 4 et 1 qui composeront la 2^{ème} série.

Pour la 1^{ère} série, le Coureur N° 6 franchira les Sections dans l'ordre établi.

Puis le Coureur N°3, puis le Coureur N°2.

Pour la deuxième série, le Coureur N°5 franchira les Sections dans l'ordre établi.

Puis le Coureur N° 4, puis le Coureur N°1.

En outre de 5.15 :

5.15 X-TDN X-Trial Des Nations

Les 5 équipes conserveront les pénalités du 1^{er} Tour.

L'ordre de départ des équipes se fera à l'inverse du Classement du 1^{er} Tour.

Processus identique au 1^{er} Tour.

En cas d'égalité entre les équipes, le classement sera établi en accord avec l'Art. 5.30.

5.16 Classement du 2^{ème} Tour et Coureurs qualifiés

Les pénalités de chaque Coureur seront prises en compte pour définir le Classement du 2^{ème} Tour en prenant en compte du plus petit nombre de pénalités au plus grand.

Le Coureur ayant le moins de pénalité au sein de sa série sera déclaré le vainqueur de sa série.

Les deux vainqueurs de chaque série seront qualifiés pour la Finale.

Les Deux deuxièmes de chaque série seront qualifiés pour la Petite Finale pour la 3^{ème} place.

Les 2 Coureurs qualifiés pour la Petite Finale seront définis comme les Coureurs respectivement N°3 & 4. Le N°3 sera celui des deux deuxièmes ayant fait le plus petit nombre de points au 2^{ème} Tour.

Les 2 Coureurs qualifiés pour la Finale seront définis comme les Coureurs respectivement N°1, 2. Le N°1 sera celui des deux vainqueurs ayant fait le plus petit nombre de points au 2^{ème} Tour.

Les Coureurs non qualifiés sont les 5^{ème} & 6^{ème}.

Les pénalités des Coureurs non qualifiés seront prises en compte pour établir le classement de la Manifestation.

En cas d'égalité entre les Coureurs, le classement sera établi en accord avec l'Art. 5.30.

En outre de 5.16 :**5.16 X-TDN X-Trial Des Nations**

Les pénalités du 2^{ème} Tour de chaque Coureur d'une même Equipe seront additionnées à celles du 1er Tour pour définir le Total de l'Equipe.

Les deux premières Equipes seront qualifiées pour la Finale.

Les 2 Equipes qualifiées pour la Finale seront définies comme les Equipes respectivement N°1, 2. La N°1 sera celle des deux vainqueurs ayant fait le plus petit nombre de points au 2^{ème} Tour.

Les pénalités des Equipes non qualifiées seront prises en compte pour établir le classement de la Manifestation.

Les Equipes non qualifiées seront les 3^{ème}, 4^{ème} & 5^{ème}.

En cas d'égalité entre les Equipes, le classement sera établi en accord avec l'Art. 5.30.

5.17 La Petite Finale

Les 2 Coureurs, le N°4 puis le N°3, franchiront un même nombre de Sections, une après l'autre et un Coureur après l'autre, sur la base des informations données par l'Arbitre et le Régisseur lors de la session d'information.

5.18 L'Ordre de départ de la Finale

Les 2 Coureurs, le N° 2 puis le N° 1, franchiront un même nombre des Sections, une après l'autre et un Coureur après l'autre, sur la base des informations données par l'Arbitre et le Régisseur lors de la session d'information.

En outre de 5.18 :**5.18 X-TDN X-Trial Des Nations**

Les 2 Equipes, la N°2 puis la N°1, franchiront un même nombre de Sections, un Coureur choisi de chaque équipe après l'autre et une Equipe après l'autre, sur la base des informations données par l'Arbitre et le Régisseur lors de la session d'information.

5.19 Classement de la Petite Finale

Les pénalités de chaque Coureur seront prises en compte pour définir le Classement de la Petite Finale en prenant en compte du plus petit nombre de pénalités au plus grand.

Le Coureur ayant le moins de pénalités sera déclaré comme étant 3^{ème} de la Compétition. L'autre coureur sera déclaré 4^{ème} de la Compétition.

En cas d'égalité entre les Coureurs, le classement sera établi en accord avec l'Art. 5.30.

5.20 Classement de la Finale

Les pénalités de chaque Coureur seront prises en compte pour définir le Classement de la Finale en prenant en compte du plus petit nombre de pénalités au plus grand.

Le Coureur ayant le moins de pénalités sera le vainqueur.

En cas d'égalité entre les Coureurs, le classement sera établi en accord avec l'Art. 5.30.

En outre de 5.20 :

5.20 X-TDN X-Trial Des Nations

Les pénalités de la Finale de chaque Coureur seront additionnées à celles des 1^{er} et 2^{ème} Tours pour définir le Classement de chaque Equipe.

Les pénalités de chaque Equipe serviront à définir le classement de la Finale.

L'Equipe ayant le moins de pénalités sera la vainqueur.

En cas d'égalité entre les Equipes, le classement sera établi en accord avec l'Art. 5.30.

5.21 Classement de la Manifestation

Le Classement de la Manifestation tiendra compte du classement de la Finale pour les 2 premiers Coureurs, suivi du Classement de la Petite Finale en ce qui concerne Coureurs classés 3^{ème} et 4^{ème}, suivi par le classement du 2^{ème} Tour en ce qui concerne les Coureurs classés 5^{ème} et 6^{ème} suivi par le classement du 1er Tour pour les coureurs classés 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}.

En outre de 5.21 :

5.21 X-TDN X-Trial Des Nations

Le Classement à l'issue du 2^{ème} Tour servira pour établir le Classement des Equipes 3^{ème}, 4^{ème} & 5^{ème}.

Le Classement à l'issue de la Finale déterminera l'Equipe vainqueur et la 2^{ème} équipe.

5.22 Temps Alloué et Contrôle

Pour le 1^{er} et 2^{ème} Tour, un temps maximum sera alloué à chaque Coureur du point de départ à la sortie de la dernière Section.

Le Temps maximum attribué sera comme suit :

Pour 4 sections = 4 minutes
 5 sections = 5 minutes
 6 sections = 6 minutes

Pour la Petite Finale et la Finale, chaque Coureur disposera de 1 minute par Section. Au-delà, il sera attribué un Echec et le Coureur devra quitter la Section.

Si le Coureur n'est pas prêt à prendre le départ au moment indiqué, son temps pourra être compté en son absence.

En outre de 5.22 :

5.22 X-TDN X-Trial Des Nations

Pour le 1^{er} et 2^{ème} Tour, un temps de 6 minutes maximum sera alloué à chaque Equipe pour que le coureur sorte de la dernière Section qu'il franchira.

5.23 Définitions des Pénalités pour Faute(s)

A l'intérieur d'une Section conformément à l'Article 5.8.

5.23.1 Pied à terre

Sera considéré comme pied à terre le fait qu'un pied et/ou qu'une partie du corps du Coureur touche le sol ou prenne appui sur un obstacle, que la moto soit en mouvement ou à l'arrêt.

5.23.2 Appui de la machine

Sera considéré comme appui le fait qu'une partie de la machine (à l'exception des pneus) prenne appui sur un obstacle, que la moto soit en mouvement ou à l'arrêt.

Exceptions :

Si une pénalité pour « appui », du fait du sabot de protection moteur, est jugée par le Commissaire de Section comme simultanée à un ou deux « pieds à terre », alors que le ou les pieds sont bien positionnés sur les « repose pieds », le Commissaire de Section pourra considérer ce cas de figure comme étant un ensemble noté d'une seule et même pénalité.

Dans certaines conditions, le fait qu'un « garde boue » touche un obstacle n'est pas considéré comme un appui.

5.23.3 Echec

Sera considéré comme échec :

a) *Le Coureur met pied à terre en reculant.*

Note : si le Coureur met pied à terre pendant qu'il avance ou fait du surplace, ceci ne sera pas considéré comme un échec, mais comme pied à terre.

b) *Le Coureur descend de la machine et il pose les deux pieds à terre du même côté ou derrière l'axe de la roue arrière de la machine.*

c) *Le motorcycle franchit une limite avec n'importe quelle roue en contact avec le sol; le motorcycle passe du mauvais côté d'une marque de délimitation avant que l'axe de la roue avant n'ait franchi la porte de « Fin de Section » ou roule dans un espace interdit par le Directeur de Course/Arbitre lors de la visite des Sections.*

- d) ***Le Coureur ou le motocycle casse, enlève, renverse ou roule sur un support de signalisation et ou une flèche provoquant sa remise en place par un officiel.***
- e) ***L'une des roues du motocycle roule dessus une flèche de signalisation.***
- f) ***L'une des roues du motocycle passe au-dessus ou du mauvais côté d'une flèche de signalisation.***
- g) ***Le motocycle ou le Coureur reçoit une aide extérieure.***
- h) ***Le motocycle recoupe ses traces après avoir effectué une boucle fermée alors qu'il est considéré comme étant dans une Section. Le fait de faire une Section « aller/retour » n'est pas considéré comme une boucle conformément à l'Article 5.8.***
- i) ***L'axe de la roue avant sort d'une Section par le début de la Section.***
- j) ***Le guidon du motocycle touche le sol.***
- k) ***Le moteur du motocycle s'arrête avec le Coureur mettant pied à terre.***
- l) ***Le moteur s'arrête alors qu'une partie de la machine, à l'exception des pneus, touche le sol.***
- m) ***La roue arrière franchit une porte avant la roue avant, excepté pour la porte de « Fin de Section ».***
- n) ***Un coureur redescend d'un obstacle tel qu'interdit par l'Arbitre lors de la Visite des Sections et/ou signalé par une croix rouge.***
- o) ***Le temps limite maximum pour faire le Tour (1^{er} et 2^{ème} Tour) ou franchir une Section (Petite Finale et Finale) est atteint alors que le Coureur est encore dans une Section.***
- p) ***Le Coureur n'est pas connecté au système de coupe-circuit avec un cordon lorsqu'il roule dans une section.***

Si un coureur n'entre pas dans une Section ceci sera considéré comme un échec, sans préjudice de l'application de l'Article 5.28 Défendre ses chances.

5.24 Pénalisations de temps

Les pénalisations de temps seront les suivantes :

Pour le 1^{er} et 2^{ème} Tour :

- Si le temps maximum n'est pas dépassé = aucune pénalité
- Si le temps maximum est dépassé = 5 points de pénalités pour toute Section non tentée ou non franchie en totalité, sans préjudice de l'application de l'Article 5.30 « défendre ses chances ».

Par exemple, pour un temps maximum de 5 Minutes :

Entre 0'00'' et 5'00'' = Non dépassé

Au delà de 5'01'' = dépassé

Pour chaque Section de la Petite Finale et de la Finale :

- Si le temps maximum de 1 minute n'est pas dépassé = aucune pénalité.
- Si le temps maximum de 1 minute est dépassé = 5 points de pénalités pour la Section, sans préjudice de l'application de l'Article 5.28 « défendre ses chances ».

0'00'' à 1'00'' = Non dépassé

à partir de 1'01'' = Dépassé

5.25 Pénalisations dans chaque section

Dans les Sections les pénalités pour « Pieds à terre », « Appui » ou « Echech seront comptabilisées comme suit :

0 pénalité (pied ou appui) :	0 point
1 pénalité (pied ou appui) :	1 point
2 pénalités (pied ou appui) :	2 points
3 pénalités (pied ou appui) :	3 points
Plus de 3 pénalités (pied ou appui) :	5 points
Echec (Art. 5.23.3)	5 points
Dépassement du temps maximum (Art. 5.24)	5 points

5.26 Disqualification

Les infractions réglementaires suivantes entraîneront automatiquement la disqualification du Coureur pour la compétition concernée.

Il sera passible d'une sanction supplémentaire par l'Arbitre.

Toute disqualification conduira également automatiquement à l'annulation des résultats obtenus lors de la Manifestation en question avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait de points, de prix et de médailles éventuels.

- a) Conduire un motorcycle sans casque.*
- b) Utilisation d'un pneu non autorisé ou changement du type de construction, du profil ou de la composition du pneu original.*
- c) Utilisation d'un carburant non autorisé.*
- d) Toute violation des règles antidopage telles que définies par le Code Antidopage FIM.*
- e) Ravitaillement en dehors de la zone autorisée.*
- f) La construction ou l'état de son motorcycle constitue ou peut constituer une source de danger.*
- g) Le non-respect du poids minimum autorisé relatif au motorcycle utilisé tel que défini par l'Article 01.19 du règlement technique.*
- h) Le non-respect du niveau sonore autorisé tel que défini par l'Article 01.79 du règlement technique.*
- i) Autres cas de conduite incongrue d'un Coureur ou son Assistant envers tout officiel, Commissaire de Section ou tout autre personne impliquée dans l'organisation de la Manifestation.*

5.27 Pénalités financières pour les Coureurs et/ou Assistants et/ou Chefs d'équipes

Les pénalités suivantes pourront être appliquées à un Coureur et pourront aller jusqu'à : EUR 500.-

Ces pénalités devront être appliquées par le Directeur de Course, sous réserve de ratification par l'Arbitre qui les indiquera dans son rapport.

Un Coureur, son Assistant et son Chef d'équipe doivent respecter toutes les consignes des officiels, notamment les Articles 2.10 et 2.11 du présent règlement.

De plus :

- *Un Coureur, ou son Assistant, quitte le parc des Coureurs sans avoir été appelé par le Régisseur.*
- *Un Coureur, Assistant et/ou son Chef d'Équipe ne suit pas les instructions du Régisseur, du Directeur de Course ou de l'Arbitre.*
- *Un Coureur n'est pas présent à la réunion d'informations.*
- *Comportement perturbateur d'un Coureur, Assistant et/ou son Chef d'Equipe lors de la session d'information ou pendant la Manifestation, après que le Coureur eut été averti verbalement.*
- *Cas de conduite incongrue d'un Coureur ou son Assistant envers un officiel, un Commissaire de Section ou tout autre personne impliquée dans la Manifestation.*
- *Non respect du code d'Ethique FIM.*

Le Directeur de Course peut proposer une sanction plus importante à l'Arbitre FIM.

5.28 Pénalités financières pour non-participation

Tout Coureur qui ne participe pas à une Manifestation ou à une manche pourra recevoir une pénalité financière qui sera rapportée par l'Arbitre auprès de l'Administration FIM qui infligera les sanctions suivantes :

- *Première infraction : amende de EUR 10'000.-*
- *Deuxième infraction : amende de EUR 12'500.-*
- *Troisième infraction : amende de EUR 15'000.-*
- *Dès la quatrième infraction : amende de EUR 20'000.-*

En cas d'incapacité absolue et justifiée (p. ex. maladie, accident ou blessure) de participer à tout ou partie d'une Manifestation, le Coureur devra obtenir un certificat médical et informer immédiatement l'Administration FIM avant la Manifestation ou manche concernée.

5.29 Quitter la Manifestation

Un Coureur qui a effectué le Contrôle Administratif d'une Manifestation et qui ne participe pas à la Manifestation sans avoir informé l'Arbitre ou qui quitte la Manifestation sans l'accord préalable du Directeur de Course est passible d'une amende jusqu'à EUR 15'000.-.

5.30 Défendre ses chances

Un Coureur qui, dans une Manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances est passible d'une pénalité fixée par l'Arbitre et de se voir infliger une amende jusqu'à EUR 15'000.-. Il pourrait également, dans un cas extrême, être prié de quitter immédiatement la Manifestation.

Le fait de ne pas tenter une ou plusieurs Sections, sans motif autre qu'une blessure ou une panne mécanique (Art. 3.3) peut être considéré comme une atteinte au présent article.

5.31 Résultats et classements

5.31.1 Classement à chaque Manifestation

Les Coureurs classés recevront des points, en fonction de leurs résultats, pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial selon l'échelle suivante :

20 points	-	1 ^{er}
15 points	-	2 ^{ème}
12 points	-	3 ^{ème}
9 points	-	4 ^{ème}
6 points	-	5 ^{ème}
4 points	-	6 ^{ème}
3 points	-	7 ^{ème}
2 points	-	8 ^{ème}
1 point	-	9 ^{ème}

Un Coureur qui s'est qualifié pour la Finale mais qui n'a pas pu y participer recevra les points correspondant au classement du 2^{ème} Tour du Coureur qui le remplace.

5.31.2 Arrêt Prématuré de la Manifestation

Si l'Arbitre arrête une Manifestation prématurément, elle ne peut pas être recommencée.

Si une Manifestation est arrêtée avant que tous les Coureurs n'aient achevé au moins la moitié du nombre total des Sections, elle sera déclarée nulle et non avenue.

Si une Manifestation est arrêtée à un stade ultérieur, l'Arbitre décidera soit qu'elle est nulle et non avenue, soit que les résultats et les récompenses sont ceux qu'il juge être justifiés en la circonstance.

5.31.3 Classement final du Championnat du Monde

Tous les points comptant pour le championnat obtenus lors de chaque Manifestation du Championnat du Monde FIM de X-Trial compteront pour le classement final moins le plus mauvais résultat, que le Coureur ait participé ou non à toutes les Manifestations.

En outre de 5.31.3 :

5.31.3 X-TDN X-Trial Des Nations

Ce Championnat se déroulant sur une seule Manifestation, les résultats de la Manifestation seront ceux du Prix FIM.

5.32 Egalités

Lors d'égalités entre deux ou plusieurs Coureurs lors du 1^{er} Tour et du 2^{ème} Tour :

- Le Coureur ayant mis le temps le plus court pour effectuer le Tour sera déclaré vainqueur.

En cas de dépassement de temps lors du 1^{er} Tour : C'est le Coureur étant parti avant un autre coureur qui sera déclaré vainqueur.

En cas de dépassement de temps lors 2^{ème} Tour : C'est le Coureur ayant été le mieux classé lors du 1^{er} Tour qui sera déclaré vainqueur.

Pour la Petite Finale :

Les 2 Coureurs à égalité viennent se départager sur une Section ou un obstacle sur proposition de l'Arbitre.

Sera déclaré vainqueur de la Petite Finale et donc 3^{ème} de la compétition :

- Le coureur ayant le moins de pénalités de points.
- En cas d'égalité, le coureur ayant franchi la Section le plus rapidement.
- En cas d'égalité, le Coureur le mieux classé au 2^{ème} Tour.

Pour la Finale :

Les 2 Coureurs à égalité viennent se départager sur une Section ou un obstacle sur proposition de l'Arbitre.

Sera déclaré vainqueur de la Finale et donc vainqueur de la compétition :

- *Le coureur ayant le moins de pénalités de points. En cas d'égalité, le coureur ayant franchi la Section le plus rapidement.*
- *En cas d'égalité, le Coureur le mieux classé au 2^{ème} Tour.*

En outre de 5.32 :

5.32 X-TDN X-Trial Des Nations

Lors du 1^{er} Tour et du 2^{ème} Tour :

L'Equipe ayant mis le temps le plus court pour effectuer le Tour sera déclarée vainqueur.

En cas de dépassement de temps lors du 1^{er} Tour : C'est l'Equipe étant partie avant une autre Equipe qui sera déclarée vainqueur.

En cas de dépassement de temps lors 2^{ème} Tour : C'est l'Equipe ayant été la mieux classée lors du 1^{er} Tour qui sera déclarée vainqueur.

Pour la Finale :

Un des 2 Coureurs de chacune des Equipes à égalité viennent se départager sur une Section ou un obstacle sur proposition de l'Arbitre.

5.33 Egalité à la fin du Championnat du Monde

En cas d'égalité à la fin du Championnat, les Coureurs seront départagés par la prise en compte :

- *De la plus grande valeur du Résultat retiré.*
- *Du plus grand nombre de meilleures places.*
- *De la meilleure place dans leur dernier résultat lors de leur participation à une même Manifestation, ou le pénultième ou l'antépénultième, etc.*
- *Du meilleur résultats lors de la dernière Manifestation, lors de la pénultième, l'antépénultième, etc.*

5.34 Récompenses et Conditions Financières

5.34.1 Récompenses pour l'ensemble du Championnat du Monde FIM de X-Trial

Les récompenses pour le classement final du Championnat du Monde FIM de X-Trial sont celles prévues dans le Code Sportif.

5.34.2 Récompenses financières pour les Coureurs

Le paiement des récompenses financières de tous les Coureurs est entièrement à la charge du Promoteur.

Les coureurs auront fait une demande directement auprès du promoteur à cet égard. Ni le Promoteur, ni l'Equipe, ni les Pilotes n'auront de droit et recours sur la FIM à cet égard.

Le paiement se fera en Euro ou dans une autre monnaie approuvée par le Coureur et le Promoteur.

Dans le cas où une Manifestation doit être arrêtée prématurément ou annulée (entièrement ou en partie), l'Arbitre, en accord avec le Promoteur décidera des récompenses financières à payer aux Coureurs.

En outre de 5.34.2 :

5.34.2 X-TDN X-Trial Des Nations

Le montant des récompenses financières est fixé par le Promoteur. Le paiement de celles-ci doit être réclamé par les Equipes directement auprès du Promoteur. Le paiement se fera en Euro ou dans une autre monnaie approuvée par la FIM.

Les Coureurs, Equipes et/ou Promoteur ne peuvent prétendre à aucune réclamation ou prétention auprès de la FIM à l'égard des montants et des paiements de ces récompenses financières.

5.35 Cérémonie de Remise des Prix et Conférence de Presse

Une Cérémonie de Remise des Prix doit avoir lieu immédiatement après l'arrivée du dernier Coureur. Pour la cérémonie, il est recommandé d'installer un podium avec une jolie décoration et bien visible du public. Les trois premiers Coureurs recevront un trophée ainsi que tout autre cadeau approprié.

Si un Coureur est en retard ou absent de la Cérémonie de Remise des Prix ou de la Conférence de Presse, sans l'autorisation préalable du Directeur de Course, de l'Arbitre et du Régisseur, il se verra infliger une amende de EUR 3'000.-.

Les trois premiers Coureurs, ainsi que tout autre Coureur invité par le Régisseur, doivent assister à une brève Conférence de Presse qui doit avoir lieu immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix.

Lors de la dernière manche le Promoteur organisera une cérémonie de Remise des Prix FIM pour récompenser les trois premiers Coureurs au classement général du Championnat.

Les récompenses seront remises par le Représentant FIM nommé, par le Représentant CTR nommé ou par l'Arbitre de la Manifestation.

5.36 Réclamations

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM ainsi qu'au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de EUR 660.- ou du montant équivalent en monnaie locale (convertible), qui sera remboursée si la réclamation est fondée.

6. OFFICIELS ET PROCÉDURES

6.1 Officiels

Les officiels suivants doivent être en possession d'une licence FIM valable :

- *Arbitre*
- *Directeur de Course (Licence Commissaire Sportif + briefing avec Arbitre)*
- *Commissaire Environnement*

Les officiels nommés pour la Manifestation, Commissaire de Sections compris, ne peuvent pas être Coureur, sponsor ou Assistant participant à la Manifestation.

6.2 Arbitre

La Manifestation est contrôlée par un Arbitre nommé par la FIM. L'Arbitre exerce le contrôle suprême de la Manifestation, mais uniquement par rapport à l'application des Codes, des règlements FIM et du Règlement Particulier (RP). Par conséquent, l'Arbitre est uniquement responsable envers la FIM. Il est responsable de l'aspect sportif de l'organisation de la Manifestation, dans laquelle il a une fonction exécutive. Toutes les responsabilités civiles et légales incombent aux organisateurs.

L'Arbitre peut autoriser une modification au RP ou au programme pour autant que les dispositions du Code Sportif soient respectées. L'Arbitre n'est pas autorisé à faire des modifications ou adjonctions aux règles de la FIM.

L'Arbitre a le droit, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'organisateur ou du Directeur de Course, de retarder le départ d'une Manifestation, de faire améliorer le sol et les Sections, d'arrêter prématurément ou de supprimer une Manifestation entièrement ou en partie, pour des raisons urgentes de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure.

Les décisions doivent être publiées dans les langues officielles de la FIM.

L'Arbitre peut accepter, refuser ou de sa propre initiative, prendre toute décision nécessaire sur la qualité et/ou niveau des Sections ou toute autre partie et à tout moment dans le but d'améliorer la Manifestation.

Il doit également s'assurer que les résultats sont rendus publics dans les délais les plus brefs.

L'Arbitre est le seul tribunal de la Manifestation compétent pour statuer sur toute réclamation pouvant survenir au cours d'une Manifestation, sous réserve du droit d'appel ultérieur. L'Arbitre doit régler les cas de sanctions disciplinaires conformément aux dispositions définies dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage et dans le Règlement FIM de X-Trial.

6.3 Directeur de Course

Le Directeur du Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la Manifestation. Il doit être présent sur le parcours pendant la visite des Sections et durant toute la Manifestation. Ses tâches primordiales sont les suivantes :

- *S'assurer que les Sections sont en bon état, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions et que les services de sécurité, médicaux et de contrôle sont prêts à intervenir;*
- *S'assurer de l'identité des Coureurs, de la numérotation correcte des motocycles, que rien n'empêche un Coureur de participer à la Manifestation, par exemple à la suite d'une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction;*
- *Lors des cas urgents de sécurité, pour tout autre cas de force majeure, et en accord avec l'Arbitre de retarder le départ d'une Manifestation, de faire procéder à l'amélioration des conditions du parcours et des Sections, d'arrêter prématurément une Manifestation ou d'annuler une partie du parcours, des Sections ou toute la Manifestation;*
- *Refuser à un Coureur ou à un motocycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la Manifestation s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité et en accord avec l'Arbitre;*
- *Donner des ordres pour faire évacuer du bâtiment et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable;*
- *Pour faire respecter les règlements FIM, il peut proposer des sanctions à l'Arbitre.*

6.4 Régisseur (Event Manager)

Le Régisseur est nommé par le Promoteur et il est chargé pour la conduite et le bon déroulement de la Manifestation. Il est aussi responsable de contrôler que les horaires, les informations fournies dans le Livre de Travail pour les Organismes et instructions de la CTR/FIM sont respectés par tous. Il doit avoir accès à toutes les enceintes de la Manifestation et il est chargé de s'assurer que les Coureurs respectent les horaires et les instructions de l'organisation mais il n'a aucune fonction sportive lors de la Manifestation.

6.5 Commissaire Technique

Le Commissaire Technique, nommé par la FMNR, doit procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.

6.6 Commissaire Environnement

Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :

- S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté;*
- Avoir accès à toutes les informations relatives à la Manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la Manifestation, des recommandations à l'Arbitre sur tous les aspects de la Manifestation pouvant avoir des conséquences néfastes sur l'environnement;*
- Etre autorisé à assister à la réunion d'informations;*
- Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la CTR, l'envoyer à l'Administration FIM et en remettre une copie à l'Arbitre.*

6.7 Service de Chronométrage

Le service de chronométrage sera mis à disposition par la Promoteur.

L'Arbitre et le Directeur de Course doivent être en mesure de disposer en permanence de toutes les informations relatives au chronométrage.

L'affichage du chronométrage doit aussi être visible de la Piste ainsi qu'à destination du Public.

6.8 Le Traceur de Sections (TS)

Le TS est nommé en collaboration entre la FIM et le Promoteur. Lorsqu'il effectue ses tâches, le TS agit et travaille en collaboration avec le Promoteur et les officiels FIM.

Dès lors que l'Arbitre est sur place, le TS sera placé sous son autorité et travaillera en consultation permanente avec lui.

Avant de début de la Manifestation ses tâches et décisions, qui devront être reportés à l'Arbitre comprennent mais ne sont pas limitées à :

- *Aménager les obstacles des Sections et s'assurer qu'elles sont en bonnes conditions et correspondent au règlement X-Trial FIM, au Règlement Particulier, au Cahier des Charges et aux conditions de sécurité.*
- *Contrôler, conseiller et corriger éventuellement les niveaux des Sections.*
- *Contrôler les Sections et les zones aux abords des Sections présentant un risque pour les pilotes, assistants, Managers, Presse ou toute autre personne. Il s'assurera des modifications nécessaires.*
- *Informier l'Arbitre et le Directeur de Course de toutes informations relatives à la sécurité ou dysfonctionnement sur la Piste ou les Sections.*
- *S'assurer que les Sections sont conformes aux décisions prises par l'Arbitre avant la Manifestation.*

Pendant la Manifestation :

- *Opérer toute décision prise par l'Arbitre.*
- *S'être organisé et se tenir prêt avec son équipe pour intervenir et opérer toute réparation ou autre action suite aux décisions de l'Arbitre ou du Directeur de Course pour les questions de sécurité.*

6.9 Commissaire de Sections (CS)

Le CS est nommé et/ou désigné par la FIM.

Il sera sur le lieu de la Manifestation au plus tard lors de la Visite des Sections.

Il travaillera en consultation permanente avec l'Arbitre et sera placé sous son autorité dès lors que celui-ci est sur place.

Ses tâches essentielles comprennent mais ne sont pas limitées à :

Vérifier que la Section est libre pour que le Coureur puisse la franchir.

Contrôler les pénalités de pieds et d'Appui du Coureur lorsqu'il franchit la Section.

Section. Si besoin, indiquer le coureur où il a reçu des pénalités mais refuser toute discussion ou débat sur celles-ci.

6.10 Représentant CTR

La CTR peut nommer un Représentant CTR, qui aura des tâches de supervision, pour chaque Manifestation.

6.11 Horaires

Les horaires seront selon le RP de chaque Manifestation.

FORMULAIRE TYPE POUR LA RÉDACTION DU RÈGLEMENT PARTICULIER POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE X-TRIAL

1. PUBLICATION

Le _____ et la société de promotion _____ organisent la _____ manche du Championnat du Monde FIM de X-Trial, au nom de la _____ (Fédération Nationale). La Manifestation se déroulera conformément au Code Sportif de la FIM, à ses Règlements, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre instruction finale, approuvée par l'Arbitre. La Manifestation doit respecter le Code de l'Environnement de la FIM.

La Manifestation aura lieu le (date) au (palais) à (lieu, pays).

No IMN : _____

2. ACCÈS

Aéroport le plus proche : _____

Autoroute : _____ Sortie : _____

Route nationale : _____

Ville la plus proche : _____ à km : _____

Adresse du Palais des Sports :

Nom : _____

Adresse : _____

N° tél.: _____

E-mail : _____

Adresse de l'hôtel :

Organisateur :

Nom (Club) : _____

Adresse : _____

N° tél.: _____

E-mail : _____

3. ENGAGEMENTS

En conformité avec l'Article 2.5 les Coureurs fixes doivent avoir envoyés leur bulletin d'inscription pour toutes les manches du Championnat du Monde FIM de X-Trial à l'Administration FIM. Ce bulletin d'inscription doit avoir été validé par la Fédération Nationale du Coureur fixe concerné afin d'être approuvé.

Les Coureurs sélectionnés pour une Manifestation doivent envoyer leur bulletin d'inscription pour la manche concernée à l'Administration FIM. Ce bulletin d'inscription doit d'abord être envoyé à la Fédération Nationale du Coureur sélectionné concerné afin d'être approuvé. Cette inscription doit être reçue avant le _____ (15 jours avant la Manifestation).

Le nombre de Coureurs admis à participer à la qualification est de 9 parmi lesquels les 5 Coureurs fixes du championnat et 4 coureurs sélectionnés pour chaque Manifestation.

Noms des Coureurs fixes du Championnat :

1) _____

2) _____

3) _____

4) _____

5) _____

Noms des Coureurs sélectionnés pour la Manifestation :

6) _____ (ou en attente)

7) _____

8) _____

9) _____

4. VISITE DES SECTIONS ET RÉUNION D'INFORMATIONS

La visite des Sections aura lieu à _____ et sera immédiatement suivie de la réunion d'informations.

5. CONTRÔLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Les contrôles administratif et technique auront lieu immédiatement après la visite des Sections et la réunion d'informations.

Chaque machine doit être conforme aux dispositions du Règlement Technique Trial FIM. Lors du contrôle technique, le Coureur devra présenter sa licence FIM Championnat du Monde de Trial de Coureur valide, ainsi que son casque.

6. DÉPART

Les heures et l'ordre de départ seront établis conformément à l'Art. 5.12 et aux dispositions ci-dessous :

Le premier Coureur pour le 1^{er} Tour partira à :

Le premier Coureur pour le 2^{ème} Tour partira à :

Un minimum de 10 minutes doit être prévu entre la fin du 1^{er} Tour et le début du 2^{ème} Tour.

7. SECTIONS

Le nombre de sections sera :

1 Tour : _____

2 Tour : _____

Petite Finale : _____

Final : _____



8. OFFICIELS

Arbitre FIM: _____ Licence FIM No : _____

Directeur de Course FMNR : _____ Licence FIM No : _____

Commissaire Environnement : _____ Licence FIM No : _____

Commissaire Technique FMNR : _____ Licence No : _____

Commissaire Sections FIM : _____

Régisseur : _____



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

FIM-LIVE.com

11, ROUTE DE SUISSE | CH - 1295 MIES
ctr@fim.ch

6530003